

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

—————
SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

—————
OBJET

**Nomination d'un
Secrétaire de Séance**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

=====
L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à
l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN,
Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur
PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame
RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT,
Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER,
Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL,
Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame
ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE,
Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame
ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL,
Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame
SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT,
Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame
GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-
verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des
actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 00

OBJET : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

NOMME Madame Nacima SALHI pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS